



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/L-utopie-se-realise>

L'utopie se réalise !...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1981 - N° 793 - octobre 1981 -

Date de mise en ligne : mercredi 26 mars 2008

Date de parution : octobre 1981

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Régler ses achats sans argent liquide, ni chèque, c'est ce qui convient le mieux à la mise en pratique de la monnaie de consommation que nous préconisons. Eh bien justement ce mode de règlement va être testé à partir du printemps prochain, à Caen, où une « carte mémoire » sera distribuée à 50 000 habitants qui le souhaiteront. Ils pourront l'utiliser dans l'un des deux cents magasins de la ville équipés de la machine enregistreuse spécialement conçue.

Son utilisation n'est pas compliquée, note le journaliste qui en décrit le fonctionnement dans « Ouest - France » : l'utilisateur négocie avec sa banque un pouvoir d'achat mensuel, en fonction de ses revenus (en économie distributive, ce pouvoir d'achat mensuel sera le montant du revenu social). Le chiffre adopté est alors mémorisé dans « une puce » montée dans l'épaisseur du plastique. A concurrence de cette somme, le titulaire peut effectuer n'importe quel paiement. Le détaillant vérifie qu'il dispose du pouvoir d'achat suffisant. Si oui, la somme correspondant à l'achat en est soustraite par la machine, en même temps qu'elle est portée sur un autre compte.

Conséquences : plus de transports de fonds, plus de « chèques en bois », disparition des tickets de contrôle, et l'enregistrement automatique des opérations réduit considérablement toutes les opérations de gestion. Enfin, utilisable avec un numéro de code, cette carte exclut tous les risques de vol.

L'expérience de Caen, complétant l'opération-test de Lyon, va durer dix-huit mois... et la France pourra être le premier pays à généraliser ce système... vite adaptable à l'économie distributive ensuite.

(Information transmise par H. Muller).